Communauté Communes des 2 Morin

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Réhabilitation de la piscine Ariel Mignard à Bellot

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	**2026.06**
Date limite de remise des plis	21/12/2026 à 12 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 3
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 11

Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Communauté de Communes des 2 Morin
1 rue Robert Legraverend
77320 LA FERTÉ GAUCHER
Téléphone : 01 64 03 06 69
Courriel : marches@cc2m.fr
Site internet : https://www.cc2morin.fr

Représenté par Monsieur Benoit CARRÉ, Président

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réhabilitation de la piscine Ariel Mignard à Bellot**

Code CPV	Libellé CPV
45212212-5	Travaux de construction de piscines

- **Lieu d'exécution :**

Le lieu d'exécution des prestations est Bellot (77510).

- **Type de contrat**

Marché ordinaire de Travaux.

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

- Lot n°1 : Bassins/traitement d'eau/serrurerie/PAC
- Lot n°2 : VRD/Cuve de rétention
- Lot n°3 : Electricité/Courant faible
- Lot n°4 : Ventilation/Traitement d'air

- **Durée du contrat :**

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à **4,5 mois** à compter de l'ordre de service de démarrage. Il se décompose :

- Période de préparation : 1 mois.
- Délai d'exécution des travaux : 3,5 mois.

Le délai de préparation est inclus dans le délai d'exécution.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents mentionnés à l'annexe 1 du présent règlement de la consultation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Une visite du site est obligatoire. Les dates de visite proposées, au choix du candidat, sont le **vendredi 13 Novembre 2026 à 11 heures** ou **le vendredi 4 Décembre 2026 à 11 heures.**

Le rendez-vous est fixé sur place : 1 rue de la piscine – 77510 BELLOT.
Un certificat de visite sera remis par l'acheteur à l'issue de la visite et il devra être joint au dossier de l'offre.

Une confirmation de présence est demandée et est à transmettre à l'adresse électronique suivante : t.maheu@cc2m.fr.

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué la visite sera déclarée irrégulière.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire aux motifs que la complexité technique nécessite d'avoir un mandataire solidaire en cas de défaillance au sein du groupement et éviter ainsi des retards préjudiciables à la qualité des travaux.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Prestation supplémentaire éventuelle :**

Le lot n°1 comprend une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : Fourniture et pose d'un bassin inox pour le bassin sportif.

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour cette prestation supplémentaire.
L'absence de réponse pour cette prestation dans l'offre rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements relatifs aux pouvoirs de la (des) personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société (DC1 ou forme libre)

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Liste des travaux exécutés **au cours des cinq dernières années**, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) pour tous les lots et plus particulièrement pour le lot n°1 :

 - 5 références de travaux similaires ou en lien direct avec la technicité du projet, datant de moins de 5 ans. Pour les procédés et produits : certificats, AT/Atec, DTA, ATEx ou équivalents lorsqu'ils sont applicables ; justificatifs de compétence/qualification des soudeurs lorsque nécessaire.
 - 3 références spécifiques de réalisation de bassin inox polymérisé

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;

- Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

 - ✓ Qualification FN TP suivantes ou équivalentes :

Lot n°2 :
- ✓ Qualibat 1311 - Terrassements - fouilles
- ✓ Qualibat 1321 - Canalisations d'assainissement
- ✓ Qualibat 2111 - Maçonnerie et ouvrage en béton armé

Lot n°3 :

- ✓ Certificat Qualifelec MGTI - Installations électriques moyens gros tertiaire industrie
- ✓ Certificat Qualifelec CFMGTI – Courants faibles moyen gros tertiaire industrie

Lot n°4 :

- ✓ Qualibat 5311 - Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2

Pour présenter sa candidature, **le candidat utilise les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
Il devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- La décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF) complétée ;
- Le certificat de visite complété et signé
- Une note détaillant les dispositions en matière de protection de l'environnement et notamment :

 - ✓ Protection du ru de Bellot, des sols et prévention des pollutions : Description des protections et dispositifs de confinement prévus pour empêcher tout rejet de chantier dans le ru ; gestion des eaux de pompage, de lavage et de nettoyage ; stockage sécurisé des hydrocarbures et produits chimiques ; prévention du ruissellement ; procédures d'alerte et d'intervention en cas de pollution accidentelle. Pour le lot 02, préciser notamment les mesures liées aux terrassements et à la cuve enterrée.

 - ✓ Gestion des déchets : Organisation du tri à la source, limitation des déchets et emballages, filières d'évacuation et de valorisation envisagées, traçabilité des déchets et traitement distinct des déchets dangereux, selon les interventions du lot.

 - ✓ Limitation des nuisances et préservation du milieu naturel : Mesures de maîtrise du bruit, des poussières, des émissions et des salissures ; organisation des livraisons et circulations ; protection des berges, arbres, végétaux et espaces non concernés par les travaux ; modalités de remise en état.

 - ✓ Maîtrise de la consommation et suivi environnemental : Mesures de limitation des consommations d'eau et d'énergie pendant les travaux ; responsable identifié ; fréquence des contrôles ; supports de suivi ; signalement des incidents et mise en œuvre d'actions correctives.

- Un mémoire justificatif détaillant les modalités d'exécution des prestations indiquant notamment :

 Pour tous les lots :
 - ✓ Organisation de la préparation, des interfaces inter-lots et de la synthèse
 - ✓ Protection des existants, accès, stockage, manutention, sécurité et maintien de la propreté
 - ✓ Organigramme nominatif ; encadrement ; responsables études/EXE ; effectifs prévus ; qualifications, expériences et références des personnes clés
 - ✓ Moyens matériels dédiés et fiches techniques des principaux produits et équipements réellement proposés.
 - ✓ Planning détaillé : études EXE, approvisionnements, fabrication, travaux, interfaces, essais, mise en service, OPR et réception.

- ✓ Organisation des autocontrôles, essais, mise en service, formation de l'exploitant et production des DOE.

Pour chacun des lots :

Lot n°1 :

- ✓ Préparation des supports ; pose/soudure membrane ; contraintes météo/température/état de surface ; essais d'étanchéité ; remplissage et désinfection ; test colorimétrique/hydraulicité ; traitement d'eau ; mise en service ; SAV/GPA.
- ✓ Fiches : membrane/accessoires, pompes/filtration, traitement/dosage, robinetterie/vannes, capteurs, réacteur UV, automate/régulation GTC-GTB, PAC piscine, équipements de bassin et serrurerie spécifique.

Lot n°2 :

- ✓ Terrassements/fouilles ; soutènements/blindages ; gestion des terres ; cuve enterrée ; reprofilage du grand bassin ; pompage/épuisement ; mission G3 ; piquetage/implantation ; moyens de levage ; bétons, aciers, scellements, étanchéité/cuvelage ; interfaces lot 01 ; études EXE, notes de calcul, autocontrôles et DOE.

Lot n°3

- ✓ Coupures et consignations ; continuité de service des fluides et systèmes existants ou à créer (éclairage, force motrice, SSI, vidéo, contrôle d'accès, intrusion) pendant le chantier ; gestion des interventions jour/nuit/week-end selon phasage.
- ✓ Démarche auprès du MOA pour le branchement de chantier ; installation provisoire ; tableaux/protections ; éclairage/BAES ; CFA/VDI ; vidéosurveillance ; essais, mise en service, formation et DOE. Une documentation complète du matériel préconisé par l'entreprise sera jointe.

Lot n°4 :

- ✓ Méthodologie CVC ; ventilation des locaux techniques et publics ; acoustique ; réseaux hydrauliques/aérauliques ; régulation/GTC-GTB ; performances énergétiques ; accessibilité maintenance ; essais, équilibrages, mise en service et formation. Fiches : CTA/ventilateurs, pompes et échangeurs le cas échéant, vannes de régulation, hotte zone produits chimiques, terminaux, capteurs/actionneurs et automate/régulation.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://marches-publics.info/.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquence, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à : Communauté Communes des 2 Morin, 1 rue Robert Legraverend, 77320 LA FERTÉ GAUCHER
Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. **Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.** Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

- **Modification du groupement :**

Les candidats sont informés que l'acheteur n'autorise pas les constitutions ou modifications de groupement au cours de la consultation.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
1 – Valeur technique	55%
2 – Prix des prestations	35%
3 – Performances en matière de protection de l'environnement	10%

Détail de la notation :

La valeur technique (NT) - 55 % - 55 points

La valeur technique sera examinée au vu du mémoire technique et selon les sous critères suivants :

- Méthodologie d'organisation et de réalisation, compréhension du site, phasage, interfaces et planning sur **20 points**
- Moyens humains dédiés, qualifications et expérience de l'équipe sur **10 points**
- Moyens techniques, matériels proposés et fiches techniques sur **20 points**
- Essais, autocontrôles, mises en service, formation et DOE sur **5 points**

Il sera attribué un nombre de points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :

- Une note de 100% : **Très satisfaisant** : mesures précises, pertinentes et justifiées et répond aux exigences minimales du CCTP ;
- Une note de 75% : **Satisfaisant** : mesures pertinentes, partiellement détaillées ;
- Une note de 50% : **Moyen** : Mesures générales ou incomplètes ;
- Une note de 25% : I**nsuffisant** : Mesures peu adaptées ou peu justifiées ;
- Une note de 0% : **Absence de réponse ou réponse inexploitable.**

Une note NT sur 55 points est attribuée à chaque candidat.

Le prix des prestations (NP) - 35% – 35 points

L'offre qui présentera le prix global en euro le moins élevé sur l'acte d'engagement se verra attribuer la note maximale de 35 points. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$NP = No \times (Po/P)$$

Dans laquelle :

NP : Note de l'offre considérée
No : Note maximale de l'offre la mieux placée
P : Prix de l'offre considérée
Po : Prix de l'offre la moins élevée

Une note NP sur 35 points est attribuée à chaque candidat.

La note minimale qui pourra être attribuée est de 0 (pas de note négative).

<u>La performance en matière de protection de l'environnement (NE) - 10%</u> – 10 points

Elle sera examinée au vu de la note environnementale et selon les sous critères suivants :

- Modalités de protection du Ru de Bellot, des sols et prévention des pollutions accidentelles sur 4 **points ;**
- Gestion, tri, traçabilité et valorisation des déchets **sur 2 points** ;
- Limitation des nuisances et préservation du milieu naturel **sur 2 points** ;
- Maîtrise des consommations et suivi environnemental du chantier **sur 2 points**.

Il sera attribué un nombre de points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :

- Une note de 100% : **Très satisfaisant** : mesures précises, pertinentes et justifiées et répond aux exigences minimales du CCTP
- Une note de 75% : **Satisfaisant** : mesures pertinentes, partiellement détaillées
- Une note de 50% : **Moyen** : Mesures générales ou incomplètes
- Une note de 25% : I**nsuffisant** : Mesures peu adaptées ou peu justifiées
- Une note de 0% : **Absence de réponse ou réponse inexploitable**

Une note NE sur 35 points est attribuée à chaque candidat.

La note globale (N)est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :

N = NT + NP + NE

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-publics.info.

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Melun
3 rue du Général de Gaulle
Case Postale n°8630
MELUN
77008 MELUN CEDEX
Téléphone : 01 60 56 66 60
Courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr
Télécopie : 01 60 56 66 10
Site internet : http://melun.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : accueil@cc2m.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN
REHABILITATION DE LA PISCINE ARIEL MIGNARD, 77510 BELLOT

Liste des pièces du DCE (Annexe 1 du RC)

OCTOBRE 2026

NOMENCLATURE DES PIECES ECRITES :

PIECES ADMINISTRATIVES :

- REGLEMENT DE CONSULTATION
- Annexe 1 du RC (Liste des pièces du DCE)

- CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT

- CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
- Annexe 1 du CCAP PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX
- Annexe 2 du CCAP NOTICE D'ORGANISATION DE CHANTIER
- Annexe 3 du CCAP PLAN D'INSTALLATION DE CHANTIER
- Annexe 4 du CCAP CHARTE CHANTIER FAIBLES NUISANCES
- Annexe 5 du CCAP CADRE DE PLAN D'ASSURANCE ENVIRONNEMENT

PIECES ECRITES COMMUNES :

- CAHIER DES CLAUSES GENERALES COMMUNES
- Annexe 01 du CCGC - RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE
- Annexe 02 du CCGC - RAPPORTS D'ETUDES DE SOL
- Annexe 03 du CCGC - PLAN GENERAL DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE
- Annexe 04 du CCGC - NOTICE DE COMPORTEMENT
- Annexe 05 du CCGC - RAPPORT DIAGNOSTIC AMIANTE
- Annexe 06 du CCGC - RAPPORT DIAGNOSTIC BETON
- Annexe 07 du CCGC - NOTE SUIVI PIEZOMETRE

PIECES ECRITES TECHNIQUES :

- CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES :

LOT N° 01 – BASSINS / SERRURERIE / TRAITEMENT D'EAU / PAC

LOT N° 02 – VRD / CUVE DE RETENTION

LOT N° 03 – ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES

LOT N° 04 – VENTILATION / TRAITEMENT D'AIR

- DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE :

LOT N° 01 – BASSINS / SERRURERIE / TRAITEMENT D'EAU / PAC

LOT N° 02 – VRD / CUVE DE RETENTION

LOT N° 03 – ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES

LOT N° 04 – VENTILATION / TRAITEMENT D'AIR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX MORIN
REHABILITATION DE LA PISCINE ARIEL MIGNARD, 77510 BELLOT

Liste des pièces du DCE (Annexe 1 du RC)

OCTOBRE 2026

NOMENCLATURE DES PIECES GRAPHIQUES :

- ARCHITECTURALES

PG 01 - PLAN DE MASSE	ECH. 1/100°
PG 02 - PLAN DE RDC	ECH. 1/50°
PG 03 - PLAN DE SOUS-SOL	ECH. 1/50°
PG 04 - COUPE LONGITUDINALE A-A	ECH. 1/50°
PG 05 - COUPE TRANSVERSALE 1-1	ECH. 1/50°
PG 06 - PLAN ET COUPES BASSIN SPORTIF EXISTANT	ECH. 1/50°
PG 07 - PLAN ET COUPES BASSIN SPORTIF PROJET	ECH. 1/50°
PG 08 - PLAN ET COUPES BASSIN LOISIRS EXISTANT	ECH. 1/50°
PG 09 - PLAN ET COUPES BASSIN LOISIRS PROJET	ECH. 1/50°
PLANS DE REPERAGE	ECH. 1/50°
- PR01 - MEMBRANE PVC BASSINS	
- PR02 - SERRURERIE	
- PR03 - CHARPENTE	

- FLUIDES

PF 01 - SCHEMA DE PRINCIPE	ECH. -
PF 02 - PLAN FLUIDES SOUS-SOL	ECH. 1/50°
PF 03 - PLAN CFO CFA RDC	ECH. 1/100°
PF 04 - PLAN FLUIDES RDC	ECH. 1/100°
PF 05 - PLAN FLUIDES TOITURE	ECH. 1/100°

- STRUCTURE

STRU01 - PLANS ET COUPES INTERVENTIONS STRUCTURELLES	ECH. -